

Est-ce que Bois d'oeuvre Cedrico Inc. respecte la norme FSC Bois Contrôlé?

Le 19 mai 2026

Nous procéderons prochainement à l'audit de Bois d'oeuvre Cedrico Inc. situé à Price, Québec afin de vérifier la conformité de leurs activités avec la norme FSC [Bois Contrôlé](#) (FSC-STD-40-005 V3-1). Nous vous adressons la présente pour vous demander si vous connaissez une raison pour laquelle leurs activités ne respecteraient pas cette norme.

Le bois contrôlé est du bois qui respecte les exigences minimales et que l'on peut donc mélanger au bois FSC et utiliser dans les produits portant l'étiquette FSC Mixte. En particulier, le bois ne doit pas provenir de:

- Forêts récoltées illégalement ;
- Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées ;
- Forêts qui sont converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ; ou
- Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

L'évaluation se tiendra le 17 juin 2026. Nous vous invitons à fournir des commentaires. Voici vos options pour nous les communiquer:

- Quand ? Avant ou pendant l'évaluation.
- Comment ?.
 - En rencontrant un membre du personnel Preferred by Nature en personne.
 - En appelant Monica Gagnier chez Preferred by Nature. Le numéro de téléphone est le (819) 962-5174
 - En écrivant à Monica Gagnier à l'adresse suivante :
P.O. Box 1771
Chelsea, QC J9B 1A1
Canada
 - En envoyant un courriel à Monica Gagnier à l'adresse suivante : mga@pbn.org
 - En organisant une rencontre avec Monica Gagnier
- Si vous souhaitez que vos commentaires restent confidentiels, veuillez nous en aviser au moment de nous faire parvenir vos commentaires.

Si vous fournissez des commentaires, nous communiquerons avec vous dans les 30 jours suivant l'audit.

Bois d'oeuvre Cedrico Inc. a rédigé un sommaire public qui énumère :

- Les risques qu'ils ont identifiés qu'ils peuvent s'approvisionner de bois inacceptable.
- Les mesures prises pour atténuer ces risques.

Nous avons joint ce sommaire public à cette lettre.

Les parties prenantes souhaitant contester tout aspect du processus de certification forestière ou décisions prises par Preferred by Nature concernant le respect de cette entreprise avec la norme Bois Contrôlé, peuvent le faire par une demande de plainte formelle à www.preferredbynature.org.

Nous vous remercions pour toute aide que vous êtes en mesure de fournir.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des recommandations pour contacter d'autres parties prenantes qui peuvent avoir un intérêt à fournir des commentaires sur cette organisation et cet audit.

Cordialement,



Mélanie Proulx

Annexe A: Description du Système de diligence raisonnée, y compris les informations fournies par l'organisation en conformité avec la FSC-STD-40-005 V3-1, Partie 6

1. Informations générales

Nom de l'organisation :	Bois d'oeuvre Cedrico Inc.
Code du certificat FSC :	NC-COC-005586
Personne-ressource pour le SDR de l'organisation :	Jean-François Desbiens, directeur de la foresterie
SDR préparé / assisté par :	Jamal Kazi, Consultant externe
Date de la dernière révision / mise à jour (par l'organisation) :	11.09.2025

2. Fournisseurs

Site participant	Type de matériau non certifié	Nombre exact des fournisseurs	Type(s) de fournisseur	Nbre moyen de paliers dans les chaînes d'approvisionnement	Nombre approximatif ou exact des sous-fournisseurs
Bois d'oeuvre Cédrico Inc - Causapscal	Billots de résineux	1	Fournisseurs directs – forêts publiques	1	0
Bois d'oeuvre Cédrico Inc - Causapscal	Billots de résineux	455	Fournisseurs directs – forêts privés	1	0
Bois d'oeuvre Cédrico Inc - Price	Bois scié	2	Scierie	2	100

3. Zones d'approvisionnement

Zone d'approvisionnement	Catégorie de bois contrôlé	Référence à l'évaluation des risques utilisée	Désignation du risque

Canada Régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, Québec Écorégions : NA0410, NA0605	1	FSC-NRA-CA V2-1 EN 2020-07-31	Risque faible
	2		Risque spécifié
	3		Risque spécifié
	4		Risque faible
	5		Risque faible

4. Évaluation et atténuation des risques

4.a Atténuation des risques liés à l'origine du matériau

Zone d'approvisionnement: Canada, Régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, Québec Écorégions : NA0410, NA0605		
Indicateur	Mesures de contrôle	Constats issus de la vérification sur le terrain, si réalisée comme mesure de contrôle
Catégorie de bois contrôlé 2. Bois récolté en violation des droits traditionnels et civils		
2.3	#1 Les peuples autochtones détenant des droits légaux ou coutumiers sur l'unité d'aménagement ne s'opposent* pas au plan d'aménagement. #5 Un processus de résolution des	NA

	différents est mis en place spécifiquement pour traiter d'enjeux émanant de l'atteinte aux droits des peuples autochtones en lien avec les activités d'aménagement forestier.	
Catégorie de bois contrôlé 3. Bois récolté dans des forêts où des valeurs de conservation élevées sont menacées par les activités de gestion		
3.1	<p>Espèces de l'écorégion NA04010 et NA0605 #1: Des preuves démontrent qu'il ne se fait pas de récolte dans les habitats essentiels des espèces à risque déterminé identifiées.</p> <p>Caribou de la Gaspésie: Mesure de contrôle 8 de l'ÉNRF, option (b): reports de récolte, mises de côté, ou aires de protection au sein des zones d'habitat essentiel, où les opérations forestières</p>	NA

4.b Évaluation et atténuation des risques de mélange dans la chaîne d'approvisionnement

Site participant	Type de chaîne d'approvisionnement et zone d'approvisionnement	Nombre de niveaux	Risque de mélange	Mesures de contrôle	Constats issus de la vérification sur le terrain, si réalisée comme mesure de contrôle
------------------	--	-------------------	-------------------	---------------------	--

Price and Causapscal	Fournisseurs directs – forêts publiques et privées Scieries Régions du Bas-Saint- Laurent et de la Gaspésie, Québec Écorégions : NA0410, NA0605 Nouveau-Brunswick Écorégions: NA 0408, NA0410	1-3	Inexistant	n/a	NA
----------------------	---	-----	------------	-----	----

5. Experts techniques ayant participé à l'élaboration des mesures de contrôle

N/A, les experts techniques n'étaient pas nécessaires.

6. Processus de consultation des parties prenantes

N/A, consultation des parties prenantes non requise

7. Procédure de gestion des plaintes

Nous encourageons les parties prenantes ayant des suggestions d'amélioration, des commentaires ou des plaintes concernant notre système de diligence raisonnable pour le bois contrôlé à contacter la personne suivante par courrier, email ou téléphone. Nous nous engageons à donner suite aux contributions des parties prenantes dès réception et à leur fournir un retour dans un délai de 2 semaines.

Personne de contact: Jean-François Desbiens, Directeur de la foresterie

Contact: jean-francois.desbiens@cedrico.com